

SUJET N° 1 : PHILOSOPHIE

La société ne repose-t-elle que sur l'intérêt des individus ?

Pourquoi ne connaissons-nous l'homme qu'en société ? Si le fait social paraît indissociable de l'humanité et s'impose à tous, c'est d'abord à cause de l'impossibilité de l'homme en tant qu'individu, de subvenir seul à ses besoins. Platon notamment avance cette hypothèse, dans *République* II, pour éclairer l'origine de la société : « Ce qui donne naissance à une cité, c'est l'impuissance où se trouve chaque individu de se suffire à lui-même, et le besoin qu'il éprouve d'une foule de choses ». Cela fonde la société sur des considérations de survie et d'intérêt : ce serait par nécessité ou par calcul, plus que par choix ou par sentiment altruiste, que les individus se regroupent, vivent et agissent ensemble. Pourtant, la société se compose de micro-sociétés, d'associations ou de petites communautés, familiales, amicales, religieuses, culturelles, sportives, où des individus se lient à d'autres plus ou moins durablement, et les relations qu'ils y entretiennent semblent motivées par des choix, des goûts et des affinités, au-delà d'une logique d'intérêt. On peut donc soulever la question suivante : la société ne repose-t-elle que sur l'intérêt des individus ? Dans son libellé, le sujet présume que l'intérêt est nécessairement l'un des fondements de la société. La motivation intéressée attachant chacun à la société n'est donc pas mise en question par ce sujet, et on doit partir de ce postulat, mais le problème est de savoir jusqu'à quel point on peut analyser le lien social sous cet angle « intéressé ». Pourquoi les hommes vivent-ils en société ? Qu'est-ce qui caractérise vraiment le lien social ? La société est-elle réductible à un système d'échanges utilitaires ? Ou bien l'intérêt n'est-il qu'un des ressorts de la coexistence, incontournable mais peut-être pas le plus essentiel ? S'en tenir au motif de l'intérêt, n'est-ce pas rabattre l'existence humaine sur la finalité « animale » du besoin et ne voir dans les autres individus que des « moyens » pour la satisfaction des intérêts de chacun ? La réflexion sur ce problème tentera de montrer que si l'intérêt est une raison primordiale éclairant la formation et un certain fonctionnement de la société (partie I), il serait néanmoins réducteur de se limiter à cette approche, car la coexistence des hommes met en jeu d'autres aspirations et finalités, qui enrichissent la notion de lien social et sont essentielles à la réalisation de chaque individu comme être humain (partie II). Une dernière partie (III) esquissera des perspectives de synthèse.

I – La logique de l'utile au principe de toute société : le lien social semble pouvoir s'analyser avant tout voire exclusivement comme calcul d'intérêt

1) La vie sociale est ancrée dans la nécessité : aucun être humain n'a assez de moyens pour satisfaire ses besoins, d'où l'interdépendance des hommes, la division du travail et la complémentarité des compétences qui permettent à chacun de compenser ses manques. La société s'explique d'abord par le besoin vital d'échanges utilitaires, par impossibilité de l'autosuffisance individuelle et impossibilité de l'autarcie pour chaque foyer.

2) Un calcul rationnel préside à l'engagement dans le « pacte social » selon Hobbes : ce n'est pas par sympathie mutuelle ni par penchant sociable que les hommes entrent en société et se soumettent aux lois communes et au contrôle d'un Etat, mais par peur de la mort, par motif intéressé de la conservation de la vie

dans une société pacifiée, sécurisée – par opposition à l'état de nature hobbesien : état mortifère, guerre de chacun contre tous.

3) Les théories utilitaristes confortent cette première approche d'une association des hommes par intérêt : dans ces doctrines, la nature du lien social se réduit à l'utilité ; les liens humains seraient fondés sur ce seul critère. A cette perspective on peut rattacher Adam Smith pour qui l'égoïsme suffit à expliquer le fonctionnement de la société, chacun trouvant son avantage à entrer dans un système d'échanges : le penchant à s'associer n'est pas lié à la bienveillance mais à la recherche de l'intérêt personnel.

- On se heurte alors à un problème : la société des besoins tisse des liens d'utilité réciproque dans lesquels chacun, sans servir les autres, sert aux autres dans la mesure où la totalité des autres lui sert. Mais ce rapport d'utilité ne met pas vraiment les hommes en relation les uns avec les autres : on reste dans une logique individualiste qui sépare les hommes plus qu'elle ne les rapproche ; vivre grâce aux autres, ce n'est pas vivre avec les autres.

II – D'autres ressorts peuvent expliquer le phénomène de la société chez les hommes : le lien social ne repose pas que sur la motivation de l'intérêt

1) Thèse d'Aristote exposée dans *La Politique*, I, 2 : la société repose sur une sociabilité naturelle en l'homme et sur une capacité spécifique à traiter de problèmes politiques et moraux, au-delà des intérêts privés (considérations du juste et de l'injuste, du bien et du mal, au-delà de l'utile). L'homme est « liant » par nature, « animal politique », parce qu'il est doté du langage et du « logos », capable de débattre et de raisonner sur les « affaires publiques » (« *politikos* »), sur l'organisation de la « cité » (« *polis* »), ce qui le sépare des animaux grégaires par simple besoin. L'essence même de l'homme suppose la vie en société organisée, pour se réaliser ; c'est donc en tant que citoyen (« *politès* »), en participant à la vie de la cité, que l'homme s'accomplit vraiment : la société est alors une finalité en elle-même, par l'aspiration à la justice et le souci de mettre en place de bonnes institutions. L'interaction entre citoyens dépasse le rapport à autrui comme simple moyen pour se procurer ce qui manque à chacun. Le lien entre les citoyens ressemble même à l'amitié. L'amitié ou « *philia* » grecque a un sens politique, comme le rappelle Hannah Arendt dans *Vies politiques*, dans un passage qui éclaire la pensée d'Aristote sur le lien social fondé, au-delà de l'intérêt particulier, sur le souci du bien commun et sur l'échange de paroles et de pensées concernant la vie de la communauté : « Lorsque, par exemple, nous lisons chez Aristote que l'amitié entre citoyens est l'une des conditions fondamentales du bien-être commun, nous avons tendance à croire qu'il parle seulement de l'absence de factions et de guerre civile au sein de la cité. Mais pour les Grecs, l'essence de l'amitié consistait dans le discours. Ils soutenaient que seul un 'parler-ensemble' constant unissait les citoyens en une polis. »

2) Plaisir d'être avec autrui, désir de partager, dans une relation d'estime mutuelle : selon David Hume (*Traité de la nature humaine*), le ressort de la « sympathie » dispose l'homme à la société. Il serait « la créature de l'univers qui a le désir le plus ardent d'une société ». Hume poursuit : « Tout plaisir devient terne quand on en jouit hors de toute compagnie ; et toute peine devient alors plus cruelle et plus intolérable. » Hume imagine un homme tout-puissant, devant qui tous les éléments de la nature se plient ; la joie procurée par ce pouvoir absolu s'avère insignifiante ou se mue en sentiment de désolation si cet homme est radicalement seul : « il sera toujours misérable tant que vous ne lui donnerez pas l'occasion de partager son bonheur, ne serait-ce qu'avec une personne dont l'estime et l'amitié lui fassent plaisir. » Ce ne sont donc pas simplement les avantages pratiques liés à l'entraide,

à la coopération et à la division du travail, qui rattachent les individus à la société. La société est aussi le lieu où ils s'accomplissent à travers des relations d'amitié et de reconnaissance mutuelle.

3) Enseignements de la psychosociologie et de l'ethnologie : la société repose sur le maintien de structures collectives dont les hommes sont les produits. Appréhendée comme un système culturel, un ensemble de normes, de valeurs, de particularités... qui se transmettent entre générations, la société préexiste à ses membres et les façonne par tels ou tels schèmes culturels : ces derniers sont constitutifs des manières d'être, de faire et de penser des individus. Ainsi selon l'ethnologue Malinowski, « la véritable nature humaine réside dans les structures sociales, second milieu créé par l'homme » (*Les Argonautes du Pacifique occidental*). Le « second milieu » renvoie à une « seconde nature », une « nature acquise », forgée par les habitudes, les coutumes. Lucien Malson souligne la malléabilité de la nature humaine à travers le cas d'enfants qui accèdent mal à une existence humaine faute de cadre social et culturel. Les facultés propres à l'homme (langage...) sont « une structure de possibilités, voire de probabilités qui ne peut passer à l'être sans contexte social, quel qu'il soit. Avant la rencontre d'autrui, et du groupe, l'homme n'est rien que des virtualités aussi légères qu'une transparente vapeur. Toute condensation suppose un milieu, c'est-à-dire le monde des autres. [...] Les hommes ne sont pas des hommes hors de l'ambiance sociale. » (*Les Enfants sauvages*). Ceci oblige à relativiser le rôle de l'intérêt personnel comme ressort de la société. En faisant tout reposer sur ce seul critère, comme cela a été entrevu en première partie, on attribue un poids excessif aux calculs individuels, en oubliant que l'homme n'est pas individuellement créateur des rapports sociaux. Dans leur existence sociale, les hommes entrent dans des relations et des comportements largement indépendants de leur volonté, constitués préalablement par le groupe et la culture auxquels ils appartiennent.

III – Pistes de synthèse : du souci de l'intérêt privé au sens de l'intérêt général ?

1) La société selon Aristote répond à plusieurs finalités : vivre, mieux vivre, bien vivre. En soutenant qu'on doit chercher dans la nature propre de l'homme, les causes de la vie sociale, Aristote ne conteste pas l'importance de l'intérêt et des échanges utilitaires. La logique de l'intérêt personnel entre aussi en jeu. Il le concède en analysant l'échange par besoin de l'autre, dans *Ethique à Nicomaque*, V, V, où il écrit : « c'est le besoin qui maintient la société, comme une sorte de lien ». Simplement le lien social ne se limite pas à cela. Aristote ne réduit pas les aspirations humaines au souci de la survie ni même à l'aspiration à « mieux vivre » (confort...). Si l'homme vit en société, c'est pour atteindre le « bien vivre », une vie humaine pleinement accomplie par l'actualisation des facultés de penser, d'exercer sa raison, d'agir et de réfléchir en citoyen animé par le sens du bien commun.

2) « Insociable sociabilité » de l'homme et dépassement progressif des motivations égoïstes : la pensée de Kant ouvre une voie de réconciliation entre la vision moderne de l'homme porté à vivre en société par égoïsme ou simple intérêt personnel (schéma d'Adam Smith notamment), et la vision ancienne (Aristote) d'hommes faits pour s'entendre par disposition naturelle à la sociabilité et à la bienveillance. Dans *Idee d'une Histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique*, Kant analyse la société comme répondant à la fois à une envie de s'associer et à un désir d'indépendance. Chacun ne poursuit consciemment que ses desseins personnels, et n'accepte les autres que par intérêt et avec réticence. Mais la confrontation des égoïsmes entraîne des progrès, chacun étant poussé à se surpasser pour surpasser l'autre. Or grâce au progrès de la culture et de la raison qui se réalise d'abord par l'effet d'un « plan de la nature », les hommes pourront, à long terme, s'élever

au-dessus des intérêts particuliers (des individus et même des Etats), et concevoir un intérêt commun, à réaliser dans un cadre cosmopolitique. L'hypothèse de Kant est donc qu'à force d'être insociables, les hommes se socialisent, se civilisent voire se moralisent. Par ce processus à l'œuvre dans l'histoire, les ressorts du lien social peuvent changer et se complexifier, en combinant égoïsme et altruisme, que ce soit à l'échelle d'une société ou à l'échelle de la communauté internationale (Kant envisage la création d'une société des nations et du droit international).

SUJET N° 2 : LETTRES

ATTENDUS

À la fin du ^{xv}^e siècle, puis durant tout le siècle suivant, navigateurs espagnols et portugais partent à la conquête de nouveaux espaces, lointains et inconnus jusqu'alors, qu'ils explorent et conquièrent. La prise de Constantinople en 1453 avait eu, notamment, pour effet de couper les routes terrestres permettant le commerce avec l'Asie. Les pays européens recherchèrent donc de nouvelles routes, maritimes celles-ci, soit par le sud en contournant l'Afrique, soit par l'ouest comme le fit Christophe Colomb.

Ces nouveaux espaces occupaient déjà l'imaginaire des hommes de l'époque. Ainsi, le roi du Portugal envoya-t-il, en 1486, une expédition à la recherche du royaume du Prêtre Jean, royaume fabuleux dans lequel vivaient les premiers chrétiens préservés du péché.

Les motivations à l'origine des expéditions étaient tout à la fois d'ordre religieux, économique et politique. Il y eut bien évidemment la recherche de nouveaux marchés sur lesquels s'approvisionner en métal précieux, l'or principalement, pour créer une monnaie en volume suffisant au regard du développement du commerce. Mais cet or devait aussi servir des causes politiques et religieuses en assurant la puissance des gouvernants européens dans leur projet de reprendre Jérusalem. Ainsi, Christophe Colomb écrivait le 26 décembre 1492 qu'il espérait avoir découvert « la mine d'or et les épices, et cela en si grande quantité, que le Roi et la Reine pourront, avant trois ans, entreprendre et préparer la conquête du Saint-Sépulcre ».

Les pays, et les peuples, auxquels le Moyen-Âge avait été confronté, s'ils étaient exotiques, n'étaient pas tant éloignés de la civilisation de l'Europe : Europe du Nord et de l'Est, Moyen-Orient, Extrême-Orient. Ces civilisations apparaissent dans les écrits des voyageurs, comme Marco Polo, comparables, si ce n'est supérieures, à la civilisation de l'Europe de l'Ouest en techniques et en raffinement de l'art de vivre. La découverte par les navigateurs de nouveaux espaces, que l'on appellera de nouveaux mondes, les confronte à des hommes et des univers qu'ils n'auraient jamais pu imaginer. Il s'agissait de la rencontre avec « un autre absolu ». Selon Jean Claude Margolin, « L'Amérindien, ce n'est pas seulement celui dont l'apparence physique, les mœurs – vêtements nourriture, vie sociale et économique, habitudes guerrières ou pacifiques –, la religion – ou plutôt l'absence de religion –, le cadre écologique et géographique, n'ont aucun point commun avec ceux du chrétien d'Europe : c'est l'Autre, celui dont ni les anciens gréco-latins ni la Bible n'évoquaient la présence, à la différence de l'Asiatique et de l'Africain, vieux compagnons de lutte, de commerce et d'échanges de tous ordres, dont l'« étrangeté » (...) comportait des degrés ».

Le projet des navigateurs, puis des explorateurs, était de réussir l'intégration dans les systèmes politiques et religieux de ces étrangers auxquels ils reconnaissaient

bien des qualités humaines. Christophe Colomb en fit le rapport à son souverain : « Ainsi vos Altesses doivent se décider à les faire chrétiens, et je crois que si l'on commence, en peu de temps on sera parvenu à convertir à notre Sainte Religion une multitude de peuples, et vos Altesses auront ajouté de grands pays à leurs états ».

Cette découverte des nouveaux mondes va donner lieu à une littérature abondante de la part des conquistadors puis des chroniqueurs royaux. On citera à titre d'exemple les récits de Herman Cortes.

La liste serait longue des découvertes, et des ouvrages les relatant, du xv^e siècle puis du xvi^e siècle. Ainsi, Jean de Léry publie en 1578 un ouvrage présentant le récit du séjour au Brésil qu'il a effectué en 1552 pour fuir les troubles religieux qui menaçaient l'Europe. Après lui, Montaigne ou Montesquieu, Voltaire ou Diderot reprendront le thème du « sauvage » pour construire une critique de la société de leurs époques sous des aspects politiques, religieux, sociaux... Le principe de la narration permet ainsi une distance critique.

Éléments communs aux deux textes proposés aux deux épreuves Passerelle 1 et Passerelle 2

Qu'il s'agisse du texte de Jean de Léry ou de celui de Montaigne, ils présentent des caractéristiques communes dans le traitement de la question de la découverte de « l'autre » et de sa contribution au mouvement des idées. Ce sont ces éléments que l'étudiant pourra développer après avoir résumé le texte qui lui est proposé. Nous avons donc choisi de regrouper ici les éléments d'analyse similaires aux deux épreuves.

Jean de Léry et Montaigne s'interrogent sur le regard que l'Europe porte sur les habitants du Nouveau Monde, souvent qualifiés de « sauvages » ou de « barbares ». Si Jean de Léry s'appuie sur son expérience, Montaigne, qui n'a pas voyagé, tire profit de ses lectures et du témoignage de son secrétaire qui avait participé à une expédition.

La vision européenne de l'autre est remise en cause. Mais les textes ne se limitent pas à interroger les préjugés des contemporains. Au-delà de cet aspect c'est l'identité européenne qui est soumise à la critique.

Les textes présentent à la fois :

- Un intérêt bienveillant envers les habitants du Nouveau Monde qui dépasse la curiosité pour évoluer vers l'enseignement.
- Un regard critique sur les Européens dont la toute-puissance et les valeurs sont remises en cause.
- Une interrogation sur la culture en rejetant l'universalité de la culture européenne et la volonté de la prendre en référence absolue, d'entrer vis-à-vis des peuples découverts dans une démarche d'intégration. Cette interrogation conduit à relativiser notre culture.
- Un refus de la hiérarchisation des civilisations conduisant à une forme de relativisme.
- Une référence à la nature qui donne un sens différent au terme « sauvage ». Le sauvage devient celui qui, en étant resté proche de l'état de nature, d'un âge d'or, s'est préservé de certaines perversions de la civilisation, est ainsi resté plus près de la raison.

- La mise en exergue de valeurs proches de la nature, cultivées par les « sauvages » et faisant défaut aux Européens : la vertu, la concorde entre les personnes, la consommation raisonnable des biens naturels, l'absence de propriété et la rigidité notamment dans les lois.

Le lecteur est ainsi appelé à remettre en cause ses conceptions en étant associé à la narration.

En résumé, les questions que pose la découverte de nouveaux territoires et de leurs habitants sont nombreuses, profondes, et ont occasionné un bouleversement des mentalités et conceptions européennes :

- Les indigènes des Amériques sont-ils des hommes ?
- Comme leur apparence et leurs modes de vie sont profondément différents des miens, puis-je considérer que je leur suis supérieur ?
- Ma culture est-elle légitime, puisque le développement de ces populations a abouti à d'autres pratiques que les miennes ?
- Quelle confiance puis-je accorder à ma religion, notamment, puisqu'elle n'est pas développée sur ces terres jusqu'alors inconnues ?

Les textes proposés témoignent de cet ébranlement profond des convictions forgées par l'Europe. Une liberté affichée dans la pensée et le discours ouvre la porte à un mouvement d'idées qui va se développer au fil des siècles. La représentation du Nouveau Monde est l'occasion d'une réflexion de très grande ampleur. Non seulement les auteurs prennent le contre-pied des préjugés selon lesquels les indigènes étaient des barbares, mais ils poursuivent l'analyse en réfutant la supériorité de la culture sur l'état de nature. Ils remettent ainsi profondément en cause les idées et conceptions, politiques et religieuses, sociales et économiques, de leur société et ouvrent la voie à de nouvelles idées qui se développeront. La littérature des siècles suivants, notamment du « Siècle des Lumières », en témoigne profondément.

Spécifiquement pour Montaigne, rappelons que la perception de l'Autre compte parmi les interrogations majeures des penseurs de la Renaissance. Dès les premiers écrits de Christophe Colomb, la découverte du Nouveau Monde stimule une curiosité qui, chez les humanistes, est teintée de bienveillance car, selon la phrase de Térence, dramaturge latin du II^e siècle avant Jésus-Christ : « Je suis homme, et rien de ce qui est humain ne m'est étranger ».

La remise en question des valeurs est donc la conséquence d'une attitude humaniste née du développement d'un esprit critique guidé par le libre arbitre.

La cohérence de la construction du devoir et la correction de l'expression seront des éléments évalués.

SUJET N° 3 : SCIENCES HUMAINES

Peut-on parler, pour le cas de la France, de classes dirigeantes ou d'une classe dirigeante ?

Le sujet soulève la question de la *pluralité* des classes dirigeantes ou de *l'unité* de la classe dirigeante, et ce en référence à trois sphères classiquement convoquées pour la (ou les) désigner : monde politique, monde économique, encore appelé

« monde des affaires », et haute administration. Une précision devait être apportée sur « le cas de la France », explicité dans le sujet : une comparaison pouvait alors être esquissée rappelant l'exemple du *spoils system* américain qui remet en cause la séparation entre *politique* et *administration*. Le « système des dépouilles » (*Spoils system*) aux États-Unis d'Amérique définit le *turn over* des fonctionnaires américains rythmé par l'alternance au pouvoir des hôtes de la Maison-Blanche, avec la nomination de cadres d'entreprises, de journalistes, d'universitaires en fonction de sensibilité politique. Ces modes de recrutement et de révocation des hauts fonctionnaires correspondent à une remise en cause de la séparation entre administration et politique. Il était devenu habituel d'opposer le *spoils system* américain à la stabilité de la haute fonction publique qui régnait en France. L'histoire récente et les mutations contemporaines nuancent sensiblement cette représentation idéale.

Souligner l'actualité du sujet était possible en convoquant les positionnements de l'actuel président de la République, comme ceux de son prédécesseur. Nombre d'analystes s'accordent sur le fait que Nicolas Sarkozy a opéré une dé-différenciation des sphères politique et économique. De même, la formation de l'actuel président de la République, François Hollande, diplômé d'HEC et de l'ENA, conjugue la formation des hautes études commerciales et de la haute administration. Ses déclarations de janvier 2014 sur le « pacte de responsabilité » atteste la proximité du monde politique avec le monde des affaires et, y compris dans la préparation dudit « pacte ». Mieux, la question pouvait être abordée dans une référence à l'actualité, mais gagnait à convoquer une perspective historique. Une perspective de sociologie historique était nécessaire pour mieux comprendre les processus d'interaction (ou de migrations) entre ces trois sphères. Il était ainsi possible de procéder d'une part à un rappel historique de la constitution des élites en France (formation et transformation de leurs modes de recrutement : Ecole Normale Supérieure dans les années 1930, puis, après 1945, Ecole Nationale d'Administration) et, d'autre part, une connaissance sociologique des mutations contemporaines (circulation des élites, flux migratoires). Le soubassement de cette question repose donc sur la classique distinction entre trois types d'élites, issues respectivement de la haute fonction publique, du monde politique et du monde des affaires.

I – Haute administration, monde politique, « monde des affaires »

Pour s'en convaincre, trois séries de remarques pouvaient être alors développées sur des processus qui affectent la définition des classes dirigeantes en France, ou de la classe dirigeante, depuis les années 1970 : la politisation de la haute administration (A), la fonctionnarisation du monde politique (B) et le « pantouflage » des hauts fonctionnaires (C).

A/ La politisation de la haute administration

Le processus peut paraître ancien, comme l'atteste l'épuration des hauts fonctionnaires au moment de la Monarchie de Juillet (Guizot, 1830), la pratique de l'épuration reprise par la République aussi bien à l'occasion de son instauration dans les années 1870 et 1880 qu'à la faveur de sa restauration en 1944-1945. Mais ces processus se sont accentués à partir de la Cinquième République. La tradition républicaine de l'apolitisme des hauts fonctionnaires est née en réaction à la pratique imposée par Guizot.

Ce processus se déploie sous la Cinquième République. Pour mémoire, et à titre d'exemples, Charles de Gaulle avait confié à de hauts fonctionnaires de nombreux postes de responsabilité, voire des fonctions ministérielles ; il a familiarisé ceux-là avec l'exercice du pouvoir politique. Georges Pompidou, en tant que Premier Ministre puis comme Président de la République, avait utilisé les hauts fonctionnaires comme vivier pour renouveler la classe politique. En 1974, le nouveau chef de l'État, Valéry Giscard d'Estaing, intervient personnellement dans la nomination de hauts fonctionnaires et accroît l'audience des cabinets ministériels. En accédant au pouvoir en 1981, la majorité socialiste, loin de rétablir la séparation entre l'administration et la politique (séparation qu'elle avait réclamée depuis 1958, dans l'opposition, et revendiquée en mai 1981, accroît l'ampleur de l'alternance administrative. Le rythme de rotation des titulaires des emplois discrétionnaires s'amplifie (à la fin de 1982, 57 % des directeurs d'administration centrale ont été remplacés ; fin 1983 : 73 % des directeurs d'administration centrale ont été remplacés ; entre juin 1981 et juillet 1982 : 15 préfets de région sur 22 ont été déplacés ; entre juin 1981 et juillet 1982 : 84 préfets de département sur 100 ont été déplacés ; entre juin 1981 et juillet 1982 : 16 nouveaux recteurs d'académie sur 28 ont été désignés). Lors de la cohabitation, entre 1986 et 1988, la pratique du gouvernement Chirac ne céda en rien à la précédente. Son rythme fut même plus rapide : 32 directeurs d'administration centrale remplacés en 3 mois. Elle atteint tous les secteurs de l'administration. Le maintien du président de la République à l'Élysée ne protégea même pas le secrétaire général du gouvernement, Jacques Fournier, dont l'engagement politique, au Parti socialiste était, il est vrai, de notoriété publique. C'est l'apparition de la formule d'un « État RPR » et du thème de campagne de 1988 : un « État impartial ». Un des premiers gestes de Michel Rocard, nommé Premier Ministre du second septennat de François Mitterrand a été de rappeler à ses ministres, dans une circulaire du 25 mai 1988 que « la désignation des titulaires des emplois publics doit se faire sans autre distinction que celle de leurs vertus et leurs talents, au sens de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ». De fait, le rythme de l'alternance administrative apparaît moins soutenu. Cependant, le nombre des membres des cabinets ministériels n'en continue pas moins à croître, pour atteindre 618 personnes au mois de décembre. En un an après la formation du gouvernement Rocard, 49 directeurs d'administration centrale ont été changés ainsi que 14 directeurs d'établissement public et 9 patrons d'entreprises publiques. Pour s'en tenir à des exemples historiques, il était possible de s'en tenir là, alors même que ces pratiques se sont déployées durant les quinze dernières années à un rythme encore plus soutenu. Ce processus de politisation de la haute fonction publique suggère une absence de clivage droite - gauche. Une différence avec le système des dépouilles pouvait être signalée : l'alternance administrative « à la française » en fait pas pénétrer dans l'administration, à la manière américaine, un nombre significatif d'agents extérieurs à la fonction publique. Est évoqué un système des dépouilles « en circuit fermé », limité à la haute fonction publique. Il concerne les emplois pourvus discrétionnairement par le gouvernement, un nombre croissant d'emplois fonctionnels et la composition des cabinets ministériels. Montée en puissance des cabinets ministériels : non seulement le nombre de leurs membres officiels et officieux ne cesse d'augmenter d'année en année, malgré les directives du chef de l'État et du chef du gouvernement, mais encore leur rôle tend à s'accroître au détriment des directions et des services des administrations centrales contribuant là aussi à la politisation de la gestion.

B/ La fonctionnarisation du personnel politique

L'ampleur du mouvement qui a conduit depuis les années 1970 une fraction de hauts fonctionnaires à investir le monde politique est telle que dès 1979, on a parlé à son sujet de « phénomène migratoire ». Depuis, le phénomène ne s'est pas ralenti, bien au contraire, il s'est étendu, par-delà les pouvoirs publics proprement dits, à la classe politique et aux entreprises publiques. L'ampleur du phénomène migratoire est suggéré par le bilan éloquent de Francis de Baecque pour le pouvoir exécutif : « Pour les quatre présidents de la République [Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, Mitterrand, Chirac], il suffit de rappeler que seul François Mitterrand n'est pas issu de la fonction publique et que pour les dix Premiers ministres, le pourcentage des hauts fonctionnaires est proche de 100 % [hormis Édith Cresson, HEC, Pierre Bérégovoy, Jean-Pierre Raffarin], à savoir deux membres du Conseil d'État, un membre de la Cour des comptes sous deux septennats différents, un membre de l'Inspection des Finances, un membre du corps diplomatique (lui-même issu de l'inspection des Finances), un gouverneur de la France d'Outre-Mer et trois enseignants dont un professeur d'université (en retenant la formation de base de Georges Pompidou et non sa qualité de maître des requêtes au Conseil d'État). Comment expliquer ce processus ? La conjoncture politique sert, généralement d'explication au phénomène. D'autres raisons plus structurelles de la pénétration d'une fraction importante de hauts fonctionnaires au sein du gouvernement et du parlement. Une raison historique d'abord : l'introduction et le relais d'élite. Le général de Gaulle a porté au premier rang des responsabilités un nombre important de hauts fonctionnaires. Georges Pompidou était hostile aux ministres techniciens. Valéry Giscard d'Estaing qui fut en 1956 le premier énarque à entrer à l'Assemblée nationale. Une raison juridico-politique ensuite : la présidentialisation du régime. La fonctionnarisation de la classe politique en serait la conséquence... Le métier politique, méprisé sous la Quatrième République devient plus attractif sous la Cinquième République. Une distinction a ainsi été proposée parmi les anciens élèves de l'ÉNA entre les « dirigeants » et les « gestionnaires ». Une raison corporatiste enfin : la haute fonction publique devient une force politique. À côté des deux classiques forces politiques que sont les partis et les groupes de pression : une troisième force politique apparaît sur la scène politique : les hauts fonctionnaires.

C/ Le « pantouflage » des hauts fonctionnaires

Quelques faits pour mémoire. Un énarque sur six est passé dans les entreprises publiques ou privées. Le corps de l'Inspection des Finances exporte plus de la moitié de ses effectifs dans les entreprises. Le corps des ingénieurs des Mines exporte plus du tiers de ses effectifs dans les entreprises. Le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées exporte plus du quart de ses effectifs dans les entreprises. Si l'on se réfère à la distinction du secteur public et du secteur privé, il apparaît que le pantouflage des membres des grands corps se pratique principalement dans le secteur public. Les dirigeants du secteur privé et ceux du secteur public se mêlent ainsi. Une circulation des élites économiques a été mesurée et clairement identifiée. Elle concerne les patrons de la Banque et des Assurances, les PDG de la Banque et des Assurances, les patrons de l'Industrie et du Commerce, les PDG de la Banque et des Assurances et les membres des Grands Corps et les autres hauts fonctionnaires. Au lieu de concevoir les rapports de l'État et du monde des affaires en termes de domination ou, au mieux, d'autonomie déléguée et/ou concédée, comme on le fait traditionnellement, on doit dorénavant tenir ces deux espaces dirigeants comme la simple conséquence d'une division du travail bien agencée.

Le triple processus constaté précédemment (politisation de la haute fonction publique, fonctionnarisation du monde politique et « pantouflage des hauts fonctionnaires) permet de conclure à la validité de la thèse de l'unité de la classe dirigeante. Reste alors à comprendre, par-delà les « phénomènes migratoires » observés, les principaux facteurs explicatifs de cette unité constatée.

II – Explications socio-historique de l'unité de la classe dirigeante

Trois facteurs pouvaient, entre autres, être avancés comme explicatifs de l'existence d'une classe dirigeante française : le rôle essentiel des Grandes Ecoles en France (A) mais aussi ce que Pierre Bourdieu a identifié comme la reproduction de ce qu'il appelait, en écho aux traces de l'Ancien Régime, une « noblesse d'Etat » (B), et enfin la forte homogénéité culturelle qui en procède, par les modes de socialisation et les lieux de rencontre de la classe dirigeante, à l'origine d'un esprit de corps qui fonde et renforce à la fois l'idée que la France connaît bel et bien *une* classe dirigeante (C).

A/ Le rôle essentiel des Grandes Écoles

Un premier développement pouvait ainsi être consacré aux classes préparatoires et aux Grandes Ecoles pour souligner le caractère sélectif des grandes écoles, qui n'ouvrent leur porte qu'aux enfants des classes sociales les plus favorisées. Elles accordent une place essentielle aux manières de dire et de faire qui symbolisent l'appartenance à la classe supérieure et qui ne peuvent s'acquérir par les « forts en thème » des classes défavorisées, quand on teint compte de la fonction d'écrémage qui assure aussi la conformité sociale jouée par les classes préparatoires, on comprend que c'est essentiellement à travers elles que les « héritiers » de la classe dirigeante viennent acquérir un savoir et prendre au passage un diplôme qui légitimera leur pouvoir. Les Grandes Écoles jouent par conséquent un rôle déterminant dans la structuration de la classe dirigeante française dont elle assure, grâce à leur dimension fortement méritocratique, sa légitimité. Le concours remplace ici l'examen, marquant l'importance de la fonction de recrutement par rapport à la fonction de transmission du savoir. Les effets différés de l'origine sociale peuvent se loger alors dans le choix de types d'études et de stratégies de carrière. Il ne suffit donc pas, comme on le fait le plus souvent, d'affirmer que la classe dirigeante française bénéficie d'un niveau élevé d'études supérieures, il faut mettre l'accent sur le fait qu'elle reçoit sa formation presque uniquement des Grandes Écoles.

B/ La reproduction d'une noblesse d'État

Ce développement fait directement écho aux thèses de Pierre Bourdieu. A son livre qu'il publie avec Jean-Claude Passeron (*La reproduction*, 1970) et à son ouvrage qu'il consacre à la question de la formation des élites (*La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Editions de Minuit, 1989). Plus encore au chapitre qui y figure, intitulé « La production d'une noblesse » (pp. 101-139). La thèse de ce chapitre va à l'encontre de l'idée communément répandue selon laquelle l'action pédagogique dans l'enseignement supérieur correspondrait à l'acquisition d'un savoir technique. L'auteur démontre le contraire à travers l'exemple des classes préparatoires aux grandes écoles. La véritable fonction de celles-ci étant de préparer ceux qui y passent à occuper les positions dominantes dans la société, à les « consacrer », en tant qu'ils sont « appelés à entrer dans le champ du pouvoir »

(p 102). Les classes préparatoires font ainsi office de « rite d'institution », dont la fonction technique supposée masque en réalité leur « fonction sociale d'exclusion rituelle ». C'est-à-dire qu'elles servent à justifier de manière rationnelle la « production de la noblesse ». Un développement pouvait également être consacré à la présence de la noblesse au sein des catégories dirigeantes, ainsi qu'à la présentation des accessoires à l'intégration de la classe dirigeante, de l'âge des membres de la classe dirigeante, des attributs des catégories dirigeantes comme des lieux de résidence de la classe dirigeante.

C/ La production d'un « esprit de corps »

Cet espace social dirigeant voit donc sa cohérence renforcée par l'interpénétration des carrières et l'existence de flux qui relient les différentes fractions dirigeantes. Toutefois, cette dissociation peut produire des comportements et des valeurs spécifiques liés à des places particulières : les Grands Corps par exemple forment un ensemble clos sur lui-même au sein d'une classe dirigeante qui se présente à son tour comme un espace intégré. Les catégories dirigeantes de la classe dominante française constituent donc plutôt une classe dirigeante. Recrutant dans un même espace social, au sein d'une même classe sociale, la classe dirigeante française apparaît comme un ensemble social relativement clos sur lui-même. Pour Pierre Bourdieu, cet esprit de corps procède de la culture des Grandes Ecoles, de la difficulté du concours pour y accéder (efficacité symbolique de ce qu'il nomme les « rites d'institution »), mais aussi de l'esprit des classes préparatoires qui façonnent ce que Max Weber eût appelé une « disposition d'esprit » (*Gesinnung*). Pour Bourdieu, les élèves, qui viennent au départ du même milieu social, se retrouvent au sein de ces établissements dans un « enfermement sélectif », qui empêche les « mésalliances » et qui « prédétermine les actes ultérieurs de cooptation ». Concrètement, cela signifie que les membres de la « bourgeoisie d'affaires » (*La noblesse d'Etat*, p. 09) envoient leurs enfants au sein de ces institutions pour que ceux-ci assimilent qu'ils sont différents des autres, des étudiants « ordinaires », qu'ils sont en quelque sorte « élus ». Les élèves sont amenés à développer un « esprit de corps », qui a pour but de les « instituer en groupe séparé ». Dès lors, ce n'est pas le contenu de l'enseignement qui est le plus important, mais son organisation. Tout concourt à créer les conditions d'une existence conçue comme « compétition placée sous le signe de l'urgence ». On cherche à développer chez les élèves des habitudes de rapidité, d'adaptation, de maximisation, c'est-à-dire les qualités propres à l'exercice du pouvoir. Car ceux-ci étant amenés à devenir des chefs, il faut leur inculquer un rapport instrumental à l'action, et faire d'eux non pas des « spécialistes » mais des « généralistes ». Les professeurs tiennent dès lors le rôle de répétiteurs d'un savoir « digéré », qui conduit à une uniformisation des esprits. Ainsi, les élèves se maintiennent dans un monde fermé qui leur apparaît idéal, et ne s'intéressent nullement à ce qui en est exclu. Le fonctionnement de l'institution peut donc perdurer indéfiniment, grâce à « l'homogénéité des *habitus* qu'elle produit ». Il en découle une sensation d'harmonie, qui masque le côté arbitraire de l'organisation, celle-ci ne faisant l'objet d'aucune codification explicite.

Pour conclure, il est donc possible de parler d'une classe dirigeante française, qui apparaît comme un ensemble socioprofessionnel profondément homogène. La classe dirigeante française voit sa cohérence renforcée par des processus de socialisation identique dont la rareté contribue autant à son intégration qu'au maintien, désormais légitimé par la méritocratie des « distances » sociales. Dans ce

sens, loin que l'histoire française soit un « cimetière d'aristocraties » (Pareto), elle contribue au contraire à solidifier les distances entre les classes sociales. Si aux échelons inférieurs et moyens de la hiérarchie sociale, on constate encore une certaine gradation, aux échelons supérieurs se cristallise une classe dirigeante qui semble appartenir à un autre univers que celui de la société française dans son ensemble.